



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000245

Séance du vendredi 4 mai 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président (jusqu'au rapport 1.2.2) et de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président (à partir du rapport 11.1)

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 2.2) **Besançon :** Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport 2.2), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 9.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 11.1), Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Michel JOSSE, Lucile LAMY, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Michel POULET **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 2.2) **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champagny :** Claude VOIDEY **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, Richard SALA (représenté par François LOPEZ) **La Vèze :** Philippe CHANAU **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** Raymonde BOURLON **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Annick CHARPY **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Albert DEPIERRE (à partir du rapport 2.5) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY (à partir du rapport 11.1), Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jacques SIFFERLIN **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** Denis JACQUIN **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 11.1)

Etaient absents : **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessous :** Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN **Beure :** Pierre JACQUET **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule :** Josseline SEITZ **Champoux :** Norbert DUPREY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chaufontaine :** Alain CUCHE **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Ecole Valentin :** Yves GUYEN **Genes :** Gabriel JANNIN **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Larnod :** Martine BERGIER **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Montfaucon :** Jean-Marie VERNET **Nancray :** Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Thise :** Claude BULLY **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : M. BITTARD, F. BRANGET, M. BULTOT, Y.-M. DAHOUI, P. GUINCHARD, S. JEANNIN, B. MEDJALDI, P. JACQUET, J. SEITZ, Y. GUYEN, G. JANNIN, B. BOURDAIS

Mandataires : S. RUTKOWSKI, J. ROSSELOT, M.-O. CRABBE-DIAWARA, B. FALCINELLA, J.-L. FOUSSERET, D. POISSENOT, F. FELLMANN, Ph. CHANEY, J.-C. CHEVAILLER, A. BAVEREL, P. CONTOZ, R. BOURLON

Objet : Avenant n° 6 à la DSP portant sur l'exploitation des parkings-relais

Avenant n° 6 à la DSP portant sur l'exploitation des parkings-relais

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire	
Budget annexe Transports 2007 Imputation : 011.815	Montant BP 2007 : 21 200 000 € HT Montant de l'opération : 63 930 € HT valeur 2004

Résumé :

Conformément aux PDU validés en 2001, le Grand Besançon développe depuis 2002 un programme de parkings-relais d'entrée de ville. Cette politique est également inscrite au Projet d'Agglomération 2003-2015 et au Contrat d'Agglomération 2003-2015.

Après la réalisation d'un premier site expérimental sur Micropolis fin 2002, le lancement d'études préliminaires en 2004 et la réalisation des études opérationnelles des parkings-relais de TEMIS et de Campus en 2006, avec pour objectif leur ouverture courant 2007, la question de la gestion opérationnelle de ces sites intermodaux est désormais à l'ordre du jour pour faire de ces sites des lieux de vie, plus accueillants.

En 2006, une étude a été menée pour définir les conditions d'accueil des usagers, de fonctionnement des sites, d'entretien et les coûts de gestion induits. Cette nécessaire gestion concernerait notamment le contrôle d'accès, la surveillance, l'accueil des usagers, la vente de titres, la communication commerciale, etc.

Sur la base des conclusions de l'étude, ce rapport propose la passation d'un avenant n°6 à la convention de Délégation de Service Public (DSP) des Transports urbains confiant, à la demande du Grand Besançon, l'exploitation des parcs relais de Temis, Campus et Micropolis à KEOLIS Besançon, étant entendu qu'un parking-relais est un outil de développement du réseau GINKO à l'usage des clients du réseau GINKO.

Cette activité complémentaire entraînerait une augmentation de la contribution financière forfaitaire versée par le Grand Besançon à KEOLIS Besançon. Cette augmentation, qui prendrait effet à compter du 1^{er} septembre 2007, représente un coût de fonctionnement supplémentaire de 63 930 € HT (valeur 2004) pour 2007, intégrant les coûts de gestion courante pour 33 930 € HT pour 4 mois et 30 000 € HT de campagne de communication de lancement nécessaire pour la seule année 2007.

Préambule

Par convention en date du 23 juin 2005, la société KEOLIS, agissant tant pour elle-même qu'au nom et pour le compte de sa filiale exploitante – Keolis Besançon, est le délégataire de service public des transports urbains. Cette délégation de service public (DSP) s'achève au 30 juin 2010.

Il est proposé de confier l'exploitation des parcs relais de Temis, Campus et Micropolis à KEOLIS Besançon.

Le coût de cette activité complémentaire serait ainsi intégré à la contribution forfaitaire annuelle versée dans le cadre de la DSP.

Il convient donc de passer un avenant à la convention de DSP prenant en compte cette activité d'exploitation des parcs relais.

Le projet d'avenant est le suivant :

I. Fonctionnement des parcs relais

A/ Conditions d'accès aux parcs relais.

Les parcs relais seront accessibles 7 jours sur 7 aux heures de fonctionnement du réseau (6h00 – 00h45).

L'accès sera règlementé, gratuit et réservé aux utilisateurs des transports en commun :

- les abonnés recevront une carte magnétique d'accès,
- les occasionnels retireront un ticket à la borne d'entrée, à échanger auprès du conducteur du bus contre un ticket de sortie (à l'achat ou sur présentation d'un titre de transport).

Keolis Besançon sera chargé de l'édition, la distribution et de la communication auprès des usagers. Dans le cadre du présent avenant, les charges afférentes sont intégrées à la contribution financière forfaitaire de la DSP 2005-2010 réglée par le Grand Besançon.

B/ Equipements des parcs relais.

Les sites seront équipés des moyens suivants afin de garantir la sécurisation des parcs relais :

- un barriérage pour le contrôle d'accès,
- un éclairage et une bonne visibilité,
- une vidéosurveillance aux heures d'ouverture des accès et parkings,
- un contrôle vidéo déportable selon les moments de la journée,
- des bornes d'appels aux accès des parcs.

Pour améliorer l'attractivité des parcs relais, des équipements d'information facilitant l'intermodalité pourront être installés (bornes tempo, panneaux d'information dynamique, arceaux à vélo...).

Le Grand Besançon est chargé des investissements nécessaires au fonctionnement des parcs-relais.

C/ Présence humaine sur les parcs relais

Le fonctionnement des parcs relais est autonome. Une présence humaine sera assurée en heure de pointe sur Temis et alternativement sur Micropolis et Campus.

En complément, du personnel de KEOLIS Besançon sera mobilisé 20 heures par semaine en heures creuses pour assurer la maintenance de base, la gestion et la tournée des sites et 4 heures sur 2 parcs le samedi.

Keolis Besançon sera chargé du recrutement, de l'encadrement et de la rémunération de ce personnel. Dans le cadre du présent avenant, les charges afférentes sont intégrées à la contribution financière forfaitaire de la DSP 2005-2010 réglée par le Grand Besançon.

D/ Services complémentaires

Afin de faire des parkings-relais des lieux de vie, il est proposé de compléter l'offre liée aux seuls transports publics par une offre de services complémentaires à développer soit concomitamment à l'ouverture des sites de TEMIS et Micropolis notamment, soit dans l'année suivant l'ouverture.

Les services proposés sont les suivants :

- création d'un « pack Zen », sous réserve de l'accord des partenaires, comprenant l'entretien du véhicule, le pressing, la centralisation des courses ...
- création d'un espace de prêt permettant de louer poussettes, caddies, vélos, ...
- ouverture d'une zone « de services de proximité » sur TEMIS notamment, lors de la construction du Bâtiment prévu sur le parc relais, avec la création d'un « point chaud », pain, journal...

Keolis Besançon sera chargé de la gestion, de la coordination et de la rémunération de ces services et ou des prestataires s'il y a lieu. Dans le cadre du présent avenant, les charges afférentes sont intégrées à la contribution financière forfaitaire de la DSP 2005-2010 réglée par le Grand Besançon.

E/ Campagne de lancement.

Pour la mise en service des parcs relais, une campagne de communication soutenue en étroite collaboration avec le service communication du Grand Besançon aura lieu. Celle-ci comprend de l'affichage 4*3, l'inauguration, des actions presse et radio.

Keolis Besançon sera chargé de la réalisation de cette campagne de lancement. Dans le cadre du présent avenant, les charges afférentes sont intégrées à la contribution financière forfaitaire de la DSP 2005-2010 réglée par le Grand Besançon pour l'année 2007 uniquement.

II. Modification de la contribution forfaitaire financière

Aux contributions annuelles relatives aux services de base et définies à l'article 20.I de la convention de DSP modifiées par l'avenant n°5 s'ajoutent les contributions suivantes correspondant à l'exploitation des parcs relais.

Période	Exploitation des parcs relais
Du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2007	63 930 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	109 200 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	109 200 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 juin 2010	54 600 €

Ces montants sont hors TVA en valeur juin 2004.

La nouvelle contribution forfaitaire annuelle figure en annexe I.

Le montant prévisionnel des investissements à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'établit comme suit :

	Cout pour un site	
Investissements indispensables	232K€	<i>Barrières accès et sorties</i> <i>Equipements de communication : phonie déportée, système vidéo central...</i> <i>Caméras de surveillance : visualisation...</i> <i>Génie civil : Câblages, liaisons, pose, pilotage, formation ...</i> <i>Installation locaux provisoires : Type algéco avec espace accueil + rangement + sanitaires.</i> <i>Unité de gestion technique et commerciale</i>
Investissements optionnels	237K€	<i>Panneaux d'information, signalétique, bornes...</i>

III. Date d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature. Toutes les dispositions de la convention non modifiées par les dispositions ci-dessus restent inchangées.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la réalisation d'un avenant n°6 à la convention de DSP prenant en compte l'activité d'exploitation des parcs relais par KEOLIS Besançon,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
 Préfecture du Doubs
 Contrôle de légalité DCTCJ
 Reçu le



16 MAI 2007

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

ANNEXE I

Nouvelle contribution forfaitaire annuelle H.T en valeur juin 2004

Période	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2007	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	1 ^{er} janvier au 30 juin 2010
Services de base	18 289 700 €	18 066 000 €	17 865 800 €	9 021 000 €
Extension Ligne 34 (avenant 2)	162 300 €	162 300 €	162 300 €	81 100 €
Extension Evolis Ville (avenant 4)	57 900 €	62 500 €	67 000 €	36 000 €
Renovations boîtes de vitesse (avenant 5)	73 500 €	73 500 €	69 700 €	69 700 €
Exploitation des parcs relais	63 930 €	109 200 €	109 200 €	54 600 €
Montant total	18 647 330 €	18 473 500 €	18 274 000 €	9 262 400 €